

POUR LA CFDT

Pour la CFDT, 1^{ère} organisation syndicale en France, les 24 000 policiers municipaux attendent des mesures à la hauteur de leurs engagements aux côtés de la police et de la gendarmerie nationale.

La CFDT exige les mêmes droits et protections pour tous, notre quotidien c'est défendre la profession combattre les injustices, porter votre parole, dialoguer avec les employeurs, construire un avenir serein.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT



TOUS UNIS !



POLICE MUNICIPALE

AUGMENTATION
DES RISQUES

- **en intervention**
(refus d'obtempérer, accueil hostile dans certains quartiers)
- **sanitaires** (virus)
- **environnementaux**
(feux de forêt, inondations... etc.)

AUGMENTATION
DES PRÉROGATIVES

- **de plus en plus souvent primo-intervenants**
- **Dispositions de la loi Sécurité Globale**



ZÉRO RECONNAISSANCE



POUR LA CFDT

Ces difficultés ont assez duré. Les pouvoirs publics doivent reconnaître l'engagement des policiers municipaux qui prennent toute leur part dans la sécurité intérieure du pays. Les agents des polices municipales doivent obtenir des compensations financières et statutaires en adéquation avec l'évolution des risques et de leurs prérogatives sur le terrain.

LA CFDT CONSIDÈRE QUE...

La CFDT considère qu'il est d'une impérative nécessité de porter l'attention et le respect que méritent les femmes et les hommes qui contribuent à la sécurité et au bien-vivre de leurs concitoyens. Les policiers municipaux subissent la même pénibilité que leurs homologues de l'État en termes de risques, de travail en horaires atypiques et les week-ends et jours fériés. En ce sens, nous formulons ci-après un certain nombre de revendications qui consistent à mettre en œuvre un parallélisme de compensation.



LA SÉCURITÉ DES AGENTS

- Sécurisation des postes
- attribution de moyens de protection et de défense adaptés aux réalités des territoires
- interopérabilité généralisée des réseaux radio et gratuite pour toutes les communes



LA TENUE D'AUDITS

- Afin d'éviter les dérives managériales
- Afin de veiller au respect des missions statutaires et afin de supprimer les missions indues

DIALOGUE SOCIAL

- Tenue d'une CCPM tous les trimestres

INTÉGRER LA PRIME DE RISQUE
DANS LE CALCUL DE LA RETRAITE

RECONNAISSANCE

- Attribution de médailles à un ratio identique à celui des forces étatiques et pas seulement à titre posthume !
- Présence pérenne d'agents de différentes polices municipales au défilé du 14 juillet

RETRAITE

- Bénéfice de la carrière active étendue aux agents de catégories A et B
- Intégration de l'ISMF dans le calcul de la retraite

INDEMNITAIRE, CADRE D'EMPLOI

- Une ISMF portée à 28% pour tous les agents, y compris pour les garde-champêtres
- Suppression de la barrière de l'indice 380 pour l'obtention de l'IAT
- Création d'une prime d'encadrement liée aux fonctions pour les catégories A, B et C
- Repyramidage des cadres d'emploi
- Changement d'appellation du cadre d'emploi des chefs de services et des directeurs afin d'éviter la confusion entre le grade et la fonction